



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public
Syndicat départemental de l'Isère

Grenoble le 7 mai 2015

**Madame la Directrice Académique
Des Services de l'Éducation Nationale**

Objet : PEDT et Conseil d'école

Madame la Directrice Académique,

Plusieurs maires de notre département ont fait savoir que l'avis du Conseil d'école était requis concernant le PEDT élaboré sous leur responsabilité. Des IEN se sont fait les relais de cette demande auprès de directeurs d'école.

Une date buttoir (le 18 mai) est invoquée pour inciter les directeurs à convoquer le Conseil d'école du troisième trimestre plus tôt que prévu, ou convoquer un Conseil d'école extraordinaire. Certains élus ajoutent que les subventions promises pour l'organisation des activités périscolaires ne seraient pas versées dans le cas contraire.

Nous nous permettons de rappeler que le PEDT est un document élaboré par les communes ou communauté de communes et contresigné par les services de l'État. A ce titre, il peut être présenté aux conseils d'écoles pour information.

Cependant, aucun texte de référence n'indique de recours à un avis du Conseil d'école.

Il n'y a donc pas de nécessité ni d'obligation de réunir un conseil d'école extraordinaire, ni d'avancer dans le calendrier le conseil d'école prévu pour le troisième trimestre.

Le SNUDI FO sera attentif à ce qu'aucun directeur d'école ne soit inquiété.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Académique, en ma considération respectueuse.

Pour le bureau, la secrétaire départementale,

Martine Jarry

